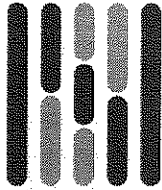


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-55

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Date de la séance : 24 juin 2024	Adopté à la majorité (1 Abstention),
Date de convocation : 18 mai 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 19	
Nombre de votants : 21	

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Natacha BRUNET.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2121-29 ;

VU la délibération DCM-2022-041 du 5 avril 2022 fixant les droits de place pour les marchés du Neubourg,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Marchés

Tarif au mètre linéaire

Marché du mercredi matin pour les abonnés,	1,30 €
Marché du mercredi matin pour les non abonnés (« volants »).	3,00 €
Marchés à thème et marchés du soir	3,50 €
Redevance de raccordement électrique	4,50 €

Domaine public (terrasses)

Au m²

à l'année	27,00 €
au semestre.	27,00 €

Fêtes foraines

Tarif par séjour

Attraction superficie inférieure à 10 m ²	20 €
Attraction superficie entre 10 et 15 m ²	40 €
Attraction superficie entre 16 et 30 m ²	55 €
Attraction superficie entre 31 et 50 m ²	65 €
Attraction superficie entre 51 et 99 m ²	90 €
Attraction superficie supérieure à 100 m ²	175 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 027-212704282-20240624-DCM_2024_55B-DE



- rappelle que les droits de place seront encaissés par la régie de recettes pour les droits de place.
- indique que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2025 et seront maintenus jusqu'à leur modification par le Conseil Municipal.

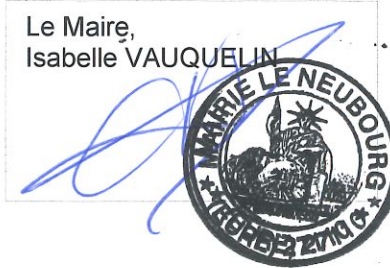
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 24 juin 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN